PV-COMPTE-RENDU SUCCINCT

 DU CONSEIL MUNICIPAL

 SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 septembre 2017

Convocation du 12 septembre 2017

Le vingt-et-un septembre deux mille dix-sept à vingt heures minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Feugereux en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Marc GUERRINI, Maire.

Messieurs les Maires délégués : Philippe COSSAY, Alain ALLELY et Didier ROQUET,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Francis CHARTIER, Patrick PARIS, Véronique LHOSTE, Pascale FAUCONNIER, Jacques TICOT, Arnaud MAHIER, Armand BAILLEUL, Sandrine LEDUC, Stéphanie RENVOISE, Gérard PLOQUIN, Jean-Claude BRACQUEMOND, Hartmut SCHNEIDER, Michel LEMERLUS, Josette DERUELLE, Eliane RIVRAY MORNAS, Denise LE PARC, Mauricette LENOBLE, Lydia CHOUGNY, Julia TIBOUT, Claudine BOISSIERE, Marie-Hélène MASSOT, Rémy PROUST, Sébastien LESUEUR, Nathalie CARNIS, Christelle FOUBERT, Jean-Christophe HANSS et Clément HACQUET,

Absents excusés :

Madame Claudine MOITET donne pouvoir à Monsieur Didier ROQUET,

Monsieur Michel LHOPITEAU donne pouvoir à Monsieur Arnaud MAHIER,

Madame Isabelle GARNIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe HANSS,

Madame Solange LEREAU donne pouvoir à Madame Christelle FOUBERT,

Monsieur Michel BIGOT donne pouvoir à Monsieur Armand BAILLEUL,

Monsieur Daniel BRIOIS donne pouvoir à Madame Eliane RIVRAY MORNAS,

Monsieur Audoin DE GOUVION donne pouvoir à Monsieur Philippe COSSAY,

Monsieur Patrick BONNEAU donne pouvoir à Monsieur Gérard PLOQUIN,

Monsieur Laurent BIGOT donne pouvoir à Madame Denise LEPARC,

Monsieur Laurent LEAUTE donne pouvoir à Madame Lydia CHOUGNY,

Madame Isabelle ENTREMONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BRACQUEMOND,

Monsieur Hervé GIRAUD donne pouvoir à Madame Nathalie CARNIS,

Monsieur Julien POULAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick PARIS,

Madame Malika SOUSSI donne pouvoir à Monsieur Marc GUERRINI,

Absent excusés sans pouvoirs :

Monsieur Hugues PINOT

Madame Nicolle BESSE

Madame Laurence BERTHE

Madame Delphine MARGELIN

Monsieur Bruno MAZEREAU

Monsieur Fabien BILLARD,

Monsieur Julien FOUCAULT

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice,

Madame Claudine BOISSIERE est nommée Secrétaire de Séance.

Début de séance à 20 H 10

Fin de séance à 22 H 02

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin est adopté à l’unanimité sans observations.

|  |
| --- |
| Remerciements |

* Association des Gais Moissonneurs pour l’attribution des subventions.
* Tennis Club Vovéens pour l’attribution d’une subvention
* Fondation du patrimoine pour l’attribution d’une subvention
* Association Le Chemin de Gabriel pour l’attribution d’une subvention
* ADMR pour l’attribution d’une subvention
* Etablissement Français du Sang pour notre participation à l’organisation de la collecte de sang du 08/08/2017.
* Vostro Jumelage pour notre participation à l’organisation des 10 ans du jumelage.
* Comité du souvenir du camp de Voves pour l’attribution d’une subvention

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 31 AOUT 2017

La rapporteure de la commission est Madame Stéphanie RENVOISE- Annonce des présents et excusés.

* **Stand Communication Commune au Forum des Associations** :

Forum le samedi 2 septembre 2017.

* Objectif : représenter la Commune sur le Forum, permettre de répondre aux questions ou suggestions des habitants et nouveaux arrivants, présenter les outils de communication de la Commune

Il est rappelé le bilan suivant : 35 associations étaient présentes lors du forum des associations. Les présidents d’associations étaient satisfaits, les inscriptions ont augmentés.

Le forum des associations est une manifestation pour l’ensemble des Villages Vovéens.

* **Bulletin Municipal 2018 : rappel des prix du prestataire et des tarifs d’insertion**
* Jean-Claude Bracquemond se chargera d’aller voir les différents annonceurs habituels et est remercié pour cette tâche.°

Pistes de rédaction :

Garder la même trame (rubriques) que le précédent bulletin, cela avait plu

Zéro pesticides / désherbage trottoirs / témoignage des services techniques

Rubriques classiques : état civil, budget, rétrospective de l’année, travaux (station d’épuration)

PPI : maison de santé avec plans

Inauguration du centre de secours

Photo insolite (suggestion vue aérienne château d’eau VSN)

Edito des Maires délégués > la commission propose plutôt de laisser la parole aux 3 maires délégués pour qu’ils présentent ce qui s’est passé sur leur commune déléguée (ex : parking Montainville)

* Un flyer sera ajouté par l’Amicale pour les bulletins distribués sur Montainville, comme l’an dernier
* **Lettre d’info** :

A paraître fin septembre 2017

Idées sur le contenu :

-Réunion publique de Compte-Rendu de l’activité municipale

-Zéro pesticides

-Agenda

-Retour sur le forum des associations + Portes Ouvertes pompiers

* **Plan de ville** :

Historique > refus en 2015 pour ne pas rajouter aux annonceurs

Finalement la commune historique de Voves avait signé le 12/3/13 un contrat avec la société EDITIONS MUNICIPALES DE FRANCE qui l’engageait pour 3 éditions > à faire

Planning proposé :

- Démarchage par la société en mars 2018 (après bulletin)

- Livraison du plan en juin 2018

- Possibilité ensuite d’exploiter le document créé > ex : grand plan à la gare ?

* **Réunions de quartier** :

Proposition de Mr le Maire de changer de format, nouveau concept.

Objectif : plus de proximité avec les habitants pour aborder des sujets les concernant directement, plutôt que de les voir en groupe et d’aborder des sujets généraux. Les projets et sujets généraux seront développés lors de la réunion de compte rendu d’activité municipale.

La proposition est retenue par la commission. Un essai sera effectué sur 3 rues à Voves et 2 à Montainville. En amont distribution d’un flyer dans les boîtes à lettres pour annoncer la date et l’heure de passage dans la rue. Préparation à prévoir par les conseillers participants (par groupe de 4/5 conseillers maxi).

* **Questions diverses** :

**Vœux 2018**

* + Galette : inviter toutes les forces vives pour créer du lien : nouveaux habitants, associations, entreprises, commerçants, artisans, médecins, personnel communal
	+ Cartes de vœux : cartes de vœux numériques et/ou papier : insérer le numérique et conserver le papier.
* **Label Respect Zone**
	+ Proposition de Mme Mary Crofils, DGS , d’adopter le label respect zone sur outils numériques de la commune (site + facebook). Ce label est un outil inédit pour contrer positivement la cyberviolence, à l’heure où les insultes et les harcèlements entre internautes se banalisent sur internet. Adopter ce label c’est signaler que notre espace en ligne est une zone de respect.
	+ Comment faire pour porter le label ?
		- Accepter la charte d’auto modération respect zone
		- Pour site internet télécharger le logo et l’apposer sur contenu publié de manière visible (ex page d’accueil) et diffuser sur les réseaux sociaux etc… (en gros faire parler du label). Pointer le label vers leur site internet
		- Pour facebook idem et télécharger une application qui intégrera le logo dans la photo profil de la page

La commission propose d’adhérer à la charte.

* **Budget communication 2018 / DOB**
	+ 3 lettres d’info et 1 bulletin municipal
	+ Signalétique
		- Flocage logo des barnums
		- Signalétique cadre de vie / suppression pesticides
		- Signalétique projet maison de santé
		- Panneau « voisins vigilants » la question se pose sur la mise en place des panneaux sur l’ensemble des sorties et entrées de villes ( 53 panneaux) un groupe de travail va se réunir prochainement à ce sujet.
	+ Médailles qui serviront aux 4 communes
	+ Livres à offrir aux mariés (rester sur livres locaux/régionaux :M Patrick Souday, M Roger Judenne, M Patrick Cointepoix)

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES ET TRAVAUX DU 5 SEPTEMBRE 2017

La rapporteure sera Madame Stéphanie Renvoisé pour la partie travaux. Annonce des présents et excusés.

* **Marchés début du travail sur le cahier des charges sur la fin de l’année 2017**
* Voirie / bitume : ralentisseur à Villeneuve-Saint-Nicolas, trottoirs à Montainville, Rue Aristide Briand, Rue Saint Marc, parking ex-école G. Sand.
* Sanitaires extérieurs ex-école G. Sand
* Médiathèque
* Futur cimetière
* Gendarmerie

Avis favorable de la commission

* **Panneau interdiction des stationner**

Problèmes de stationnement dans l’impasse des Claies

Avis favorable de la commission

* **Approbation du SCoT**

Le projet de SCoT du Pays Dunois a été arrêté par délibération du Conseil Syndical du 29 juin 2017.

En qualité de Personne Publique Associée, la commune est sollicitée pour émettre un avis sur ce projet.

Le schéma est articulé autour de 3 axes :

- affirmer un nouvel équilibre territorial

- améliorer les équilibres humains

- renforcer les équilibres économiques

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

Le rapporteur est M Philippe COSSAY pour la partie finances- Annonce des présents et excusés.

* **Hypothèques**

Pour les ventes des parcelles de la commune après le 1er janvier 1956, il convient de prendre une délibération générale pour les études notariales puissent rédiger un acte administratif de transfert de propriété entre la commune historique et la commune nouvelle.

Avis favorable de la commission-Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Approbation des statuts modifiés de l’Agence Technique Départementale**

Les statuts contiennent :

- La création de l’agence

- Son fonctionnement

- Les ressources de l’agence

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Convention relative à l’instruction des autorisations et des actes d’urbanisme avec l’ATD**

Les autorisations et actes dont l’ATD assure l’instruction sont : demande de certificat d’urbanisme – Cub, demande de permis de construire, demande de permis de démolir, demande de permis d’aménager et contrôle de conformités des travaux.

* Modalités financières :
* - 50 % du coût du service sont répartis au prorata de la population DGF de l’année n-1 des communes adhérentes
* - 50 % du coût du service sont répartis au prorata du nombre d’actes au cours de l’année N.

Les ratios utilisés pour la différenciation des coûts selon l’acte sont les suivants:

- un Cub : 0,4 équivalent PC

- une déclaration préalable : 0,7 équivalent PC

- un permis de construire : 1

- un permis d’aménager : 1,2 équivalent PC

- un permis de démolir : 0,8 équivalent PC

Prestation optionnelle de pré-instruction : 25€/heure

Avis favorable de la commission pour que l’ATD instruise les PC et Cub. La commune conserve l’instruction de DP et CUa, il n’existe pas de permis de démolition sur les villages vovéens. La commune n’adhère pas à la pré-instruction.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Fonds solidarité Logement**

Le FSL est une compétence du Département, il dépend du nombre de logement sociaux sur le territoire :

* Les Villages Vovéens : 232 logements dont 1 à Rouvray-Saint-Florentin
* Participation 3€ par logements sociaux = 696 €

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Enlèvement des véhicules par la fourrière**
* Tarif réglementé pour l’enlèvement d’un véhicule léger : 184 €
* Les entreprises doivent être agréées par l’Etat.

Proposition de la commission de retenir: fourrière d’Ymonville

 Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Convention de mise à disposition de locaux communaux.**

Les conventions de mise à disposition de locaux communaux au profit des associations ayant pris fin, il y a lieu d’en signer de nouvelles. L’occupation des locaux est consentie à titre gracieux.

 Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Appel à cotisation de l’Association de Sauvegarde du Patrimoine pour 2017**
* Montant de la cotisation : 10 €

Proposition de la commission : 100 €

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Indemnités de fonction des élus**

Au 1er janvier 2017, l’indice terminal de la fonction publique passe à l’indice brut (IB) 1022 au lieu de 1015 soit 3 870,66 €. A partir du 1er janvier 2018, l’IB passera à 1027.

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Garantie des emprunts résidence Les Euréliales**

La commune a délibéré en date du 20 avril dernier au sujet de la garantie d’emprunt pour la résidence Les Euréliales. La Caisse des Dépôts et Consignations a refusé notre délibération. Elle souhaite que les deux contrats de prêt soient votés distinctement.

Aucune modification n’est apportée aux caractéristiques du prêt.

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Tracteurs**

-Tracteur de Montainville, utilisé pour le syndicat des eaux à réformer ou à le faire racheter. La priorité est donnée sur la vente.

-Ancien tracteur de Voves, vendu à un administré 200 € qu’il n’a pas récupéré, proposition de rachat pour la même somme par un autre acheteur.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Chemins ruraux de Villeneuve-Saint-Nicolas**

En 2008, la commune de Villeneuve-Saint-Nicolas a délibéré pour intégrer l’ensemble de ses chemins ruraux dans la voirie communale. Ce qui implique que la commune a en charge son entretien.

Ces chemins classés dans la voirie communale sont restés dans les faits des chemins ruraux. Il y a donc lieu de délibérer afin de les déclasser de la voirie communale.

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Opération le Candie**

Approbation du compte rendu d’activité de la SAEDEL pour l’opération Le Candie.

En 2016 : 7 lots réservés pour seulement 1 vente

En 2017 : il est prévu de céder les 7 lots réservés et vendre 1 lot supplémentaire

En 2018 : 7 lots

En 2019 : 6 lots

Le bilan prévisionnel fait apparaître un solde positif de 75 €.

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Acquisition de bois**- **2 propositions d’achat :**

- 2 parcelles du Bois Paillet au prix de 2 € le m² net vendeur soit un total de 8420 € pour une superficie de 4 210 m²

- 5 parcelles du Bois des Saules pour un montant total de 2 800 € pour une superficie de 4 544 m².

Proposition de la commission : acheter les parcelles du Bois des Saules et mettre en attente celles du Bois Paillet. En effet, la commune serait intéressée pour racheter d’autres parcelles à un autre propriétaire. Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Fonds d’aide aux jeunes**

Le FAJ est une compétence du Département. Il s’adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d’insertion sociale et professionnelle. 415 aides ont été délivrées en 2016.

Le montant de la participation de la commune en 2016 : 50 €

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Part sociale Crédit Agricole**

La commune de Montainville a bénéficié de parts sociales auprès du Crédit Agricole à hauteur de 160 €. Avec la création de la nouvelle commune, il y a lieu de nous faire rembourser.

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Convention pour l’élimination des cadavres d’animaux**

La convention arrive à son terme.

Tarifs : 61,99 € pour un chat et 67 € pour un chien.

La convention est conclue pour une durée de deux ans maximum et ce à compter du 01/10/2017

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Création de régies municipales**
* Régie de recettes pour la gestion des salles communales
* Régie de recettes pour la vente de concessions du cimetière
* Régie d’avances pour de menues dépenses.

Avis favorable de la commission- Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Décision modificative n°3-budget assainissement**

- R021 (virement section d’exploitation) : -250 €

- R 281311 (Amortissements Bâtiment d’exploitation) : +250 €

- D6811 (Amortissements immobilisations) : +250 €

- D023 (Virement section d’investissement) : -250 €

- D139118 (subventions d’équipement) : +356 €

- R704 (travaux) : -356 €

- R777 (quote-part des subventions d’investissement) : +356 €

- D020 (dépenses imprévues) : -356 €

Avis favorable de la commission. Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Divers**

Monsieur ROQUET appelle l’attention de la commission sur la question du gouffre de Villeneuve-Saint-Nicolas dont le fonctionnement est toujours un problème. La lagune semble être une solution ou retirer les pierres dans le puisard en renforçant les parois. La seconde solution a été retenue.

Le devis de réparation du mur du cimetière endommagé par un agriculteur a été réceptionné et transmis à l’assurance de la Commune.

Monsieur LESUEUR attire l’attention de la commission sur l’entretien des trottoirs suite à la suppression des produits phyto. La contribution des propriétaires peut être une solution, une réflexion doit être portée afin de trouver d’autres idées.

RAPPEL A L’ORDRE

Conformément à l’article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l’article L2212-18 peut procéder verbalement à l’endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s’imposent à celui-ci pour se conformer à l’ordre et à la tranquillité publique, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Le rappel à l’ordre d’un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux, ou à défaut, d’une personne exerçant une responsabilité éducative à l’égard de ce mineur.

Le maire peut prendre avec l’accord de la famille un contrat d’accompagnement parental ou saisir le président du Conseil Départemental en vue de la mise en place d’une mesure d’aide sociale à l’enfance, ou l’établissement d’un contrat de responsabilité parentale ou d’une mesure d’accompagnement en économie sociale et familiale.

Monsieur le maire souhaite mettre en place le rappel à l’ordre afin de faire face aux problèmes d’incivilités et de dégradations sur la commune des Villages Vovéens

Pour sa mise en œuvre, la commune doit signer un protocole avec Monsieur le Procureur de la République. Monsieur le Procureur a émis un avis favorable à ce dispositif.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

MARCHES PUBLICS

* **Rendus de décisions :**

**Ex Ecole G. Sand :**

Lot Changement de fenêtres :

1. entreprises ont proposé des devis
* Ets NICOLAS MICHELI : 17 324,50 € HT
* Ets NICOLAS MICHELI : 15 248,00 € HT
* Ets TOURY FERMETURES : 24 269,15 € HT
* Ets REMY : 18071.88 € HT
* Ets REMY : 19481.61 € HT (avec verre securit)

L’entreprise retenue est NICOLAS MICHELI pour un montant de 17 324,50 € HT soit 20 789,40 € TTC.( option verres securit)

Lot Electricité :

Deux entreprises ont proposé un devis :

* DILESEIGRES : 11 540 € HT
* EGELEC 28 : 11 931,38 € HT

L’entreprise retenue est DILESEIGRES pout un montant de 11 540 € HT soit 13 848,00 € TTC

Les lots faux plafond/peinture/sanitaires seront validés fin 2017 pour un début de travaux sur 2018 avec un nouvel exercice budgétaire si le Plan Pluriannuel d’investissement le permet.

**Mise en conformité de la STEP-Actes de sous-traitance**

* Sous-traitance EGELEC 28 SAS :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour EGELEC 28 SAS pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : installation électrique.

Montant maximum HT : 10 709,32 €

* Sous-traitance CLEMESSY :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour CLEMESSY pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : fourniture, pose et raccordement d’un disjoncteur et d’une liaison électrique + travaux de câblage.

Montant maximum HT : 59 736,00 €

**Acôtement rue du bois des Saules**

3 entreprises ont proposé un devis. Le critère d’attribution est le prix.

* EIFFAGE : 19 704,10 € HT
* VILLEDIEU FRERES : 18 030,00 € HT
* EUROVIA : 22 655,33 € HT

L’entreprise retenue est VILLEDIEU FRERES pour un montant de 18 030,00 € HT soit 21 636,00 € TTC.

 **Busage Marolles**

3 entreprises ont proposé un devis. Le critère d’attribution est le prix.

* EIFFAGE : 4 187,00 € HT
* VILLEDIEU FRERES : 3 554,00 € HT
* EUROVIA : 4 194,67 € HT

L’entreprise retenue est VILLEDIEU FRERES pour un montant de 3 554,00 € HT soit 4 264,80 € TTC.

**Décorations de Noël-location**

2 entreprises ont proposé un devis.

* LEBLANC : 6 670,94 € TTC
* DECOLUM : 7 194,96 € TTC

L’entreprise retenue est DECOLUM pour un montant de 7 194,96 € TTC , marché triennal.

 **Assurance Dommage-ouvrage**

La garantie décennale ne peut fonctionner que si le maître d’ouvrage, a souscrit une assurance dommage-ouvrage. Ce qui est important pour la future maison de santé.

Au vu de la spécificité de la prestation, la commune n’a sollicité qu’un seul devis auprès du cabinet Pilliot Assurances pour un montant de 17 968€TTC.

* **Bornes du marché**

1 entreprise a proposé un devis et a été retenue :

EGELEC 28 : 7 128,69 € HT soit 8 554,43 € TTC

* **Rue Pasteur, DC4**

Sous-traitance EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour EIFFAGE ROUTE ILE DE France pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : réfection de voirie.

Montant maximum HT : 41 000,00 €.

Accord du conseil municipal à l’unanimité ce rendu de décision.

* **Lancement de travaux** :

Proposition financière Allée de Stroncone à Voves

Projet de création d’un nouveau réseau d’éclairage public ; Allée de Stroncone

Coût estimatif des travaux HT ; 9300 €

Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir : 2790 € (30%)

Contribution de la collectivité : 6510 € (70 %)

Réflexion à avoir de réaliser ce projet sur 2018 mais il est possible de signer la convention avec ENERGIE Eure-et-Loir ( EX SDE) en 2017.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

|  |
| --- |
| RESSOURCES HUMAINES |

**Contrats aidés  et contractuels:**

**Lors du conseil municipal du 22 juin 2017, le conseil municipal avait créé un poste pour le renouvellement d’un CAE pour un poste d’agent administratif comptabilité / marchés publics**

Or nouvelles directives de l’Etat, fin des contrats aidés mais négociations en cours en septembre

Proposition de créer :

**-1 Contrat CDD temps complet** **1er echelon** pour une durée d’un an à compter du 17 octobre 2017 pour accroissement temporaire d’activité .

-Le contrat aidé de l’un des agents reconnu travailleur handicapé arrive à échéance le 24 novembre 2017. Fin des contrats aidés.

Disposition réglementaire de l’article 38 loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour permettre à la collectivité de **créer un contrat pour les travailleurs reconnus en situation de handicap en CDD de droit public 20h adjoint technique 1er échelon**

A la suite de cette année de CDD est équivalent à une période de stage et en cas d’avis favorable de l’autorité territoriale, le contrat aboutira à une titularisation de l’agent. Accord des adjoints (fin 2016)

Une question est posée sur le côut à venir sur la masse salariale ( +30 000€ d’ici 2019).

**Lors du conseil municipal du 22 juin 2017, le conseil municipal avait créé un poste** 1 un poste d’adjoint administratif échelle C1 à temps complet en stage, étant donné que le CDD de la secrétaire arrivait à son terme le 31/10/2017 et n’ayant pas de possibilité de renouveler le CDD.

L’agent en question a décider de partir sur une nouvelle orientation professionnelle mais la collectivité a toujours ce besoin de poste, d’où

-Proposition de **créer 1 Contrat CDD temps complet pour une durée d’un an à compter du 1 novembre 2017 pour accroissement temporaire d’activité ou un CAE ( personne + de 50 ans ) si l’enveloppe** **du nombre de CAE sur 2017 venait à évoluer après l’opposition de Maires de France suite à la suppression de ce dispositif.**

**-1 CDD accroissement temporaire d’activité adjoint technique 2ème classe 1er échelon 35 h hebdomadaire annualisé**, à compter du 1er octobre 2017 pour un poste de maçonnerie.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

**Créations de poste**

A la suite de la CAP du centre de gestion 28 de fin juin 2017, **les avancements de grade suivants nécessitent des créations de poste :**

- 1 rédacteur ppal 2ème classe à compter du 1er octobre 2017

- 1 adjoint administratif ppal 1ere classe à compter du 1er octobre 2017

- 2 adjoints techniques principaux 2ème classe à compter du 1er octobre 2017

- 1 adjoint technique ppal 1ère classe à compter du 1er octobre 2017

- 1 agent de maitrise ppal à compter du 1er octobre 2017

Accord du conseil municipal à l’unanimité

**Créations de postes CDD pour le recensement de 2018**

8 postes en CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE (accroissement temporaire d’activité pour assurer les fonctions d’agent recenseur) CATEGORIE C

27h/semaine 1er échelon catégorie C, Echelle C1

Fixation de la rémunération du coordonnateur : indemnité selon le régime indemnitaire en vigueur.

Fixation du montant de la journée de formation : 20 €

Fixation de l’indemnité pour l’utilisation de sa tablette personnelle : 15 €

Accord du conseil municipal à l’unanimité

**Mutuelle Nationale Territoriale**

Au niveau national, la MNT constate une augmentation continue de la fréquence des arrêts de travail supérieurs à 3 mois et une augmentation de la gravité des arrêts.

Pour pérenniser l’organisation de cette couverture solidaire au niveau national, une augmentation de notre cotisation est nécessaire.

A compter du 1er janvier 2018, le taux de cotisation sera donc de 1,42 % au lieu de 1,28 %.

Exemple (pour un traitement indiciaire brut de 1500 €) :

Cotisation mensuelle 2017 : 19,20 €/Cotisation mensuelle 2018 : 21,30 €

Accord du conseil municipal à l’unanimité

**Gratification minimale d’un stagiaire**

Un employeur qui accueille un stagiaire étudiant doit lui verser une gratification minimale. Elle est exonérée de cotisations sociales (dans certaines conditions). Le stagiaire n'étant pas considéré comme un salarié.

La gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois au cours de l'année d'enseignement scolaire ou universitaire, c'est-à-dire :

* plus de 44 jours de présence, consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour ;
* ou plus de 308 heures de présence, même de façon non continue, sur la base d'une durée journalière différente.
* Sinon la gratification reste facultative pour l'employeur.

Pour les élèves du second degré de l'enseignement agricole inscrits dans un établissement dispensant une formation à rythme approprié, la gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 3 mois c'est-à-dire :

* plus de 66 jours de présence consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour ;
* ou plus de 462 heures de présence, même de façon non continue , sur la base d'une durée journalière différente.

Le montant de la gratification doit figurer dans la convention de stage et est apprécié au moment de la signature.

Le taux horaire de la gratification est égal à 3,6 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond de la Sécurité sociale (soit 24 € x 0,15).

* Les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal sous peine de requalification de la convention de stage en contrat de travail.

Accord du conseil municipal à l’unanimité ( 1 abstention)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Il s’agit d’une obligation pour les communes de + de 3500 habitants

Il est établi en application des dispositions des articles R2121-10 et L2121-24,2122-29 du code général des collectivités territoriales,

Le recueil (RAA) liste les délibérations du conseil municipal, les arrêtés de voiries, décisions du CCAS.

Il est consultable au siège 5 rue Roger gommier –Voves- 28150 les villages Vovéens et dans chaque mairie annexe sur Montainville, Rouvray st Florentin, Villeneuve saint Nicolas**.**

Accord du conseil municipal à l’unanimité

DIVERS

* **Analyse d’eau ARS-**

Point de surveillance Réservoir distribution mélange Voves

Nitrates 9.9 mg/l

Point de surveillance Foinville

Nitrates 3.5 mg/l

Point de surveillance Centre ville de Voves

Nitrates 2.1 mg/l

Point de surveillance Villarceaux

Nitrates 8.8 mg/l

Point de surveillance Bourg de Villeneuve-Saint-Nicolas

Nitrates 57 mg/l

**Dates : sous réserve de modification**

Sainte Côme : 23 et 24/09

Banquet des aînés de Voves : 01/10

Réunion d’adjoints : 6/10 et 7/11

Commission Finances et Travaux : 2/11

Réunion à la population : 9/11

Banquet des aînés de Montainville : 19/11

Conseil municipal : 23/11

Réunion du Conseil municipal pour la préparation du DOB : 6/12

Vu par nous, Monsieur GUERRINI Marc, Maire des Villages Vovéens, pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux dispositions de l’article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 Le Maire,

 M.GUERRINI